

En exécution de la délibération du Bureau Permanent du Centre Public de l'Action Sociale du 20 janvier 2025, le tarif de la journée d'hébergement à la Maison de Repos est fixé comme suit à partir du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**En COURT SEJOUR :**

**Herviens / Non Herviens**

Chambre commune + sanitaire + TV + frigo	57,43 EUR/jour
Chambre individuelle + sanitaire + TV + frigo	62,80 EUR/jour

**En LONG SEJOUR :**

**Herviens**

Chambre commune + sanitaire	50,53 EUR/jour
Chambre individuelle + sanitaire	54,10 EUR/jour

**Non Herviens**

Chambre commune + sanitaire	53,40 EUR/jour
Chambre individuelle + sanitaire	56,89 EUR/jour

Les couples ne bénéficiant que d'une pension au taux ménage bénéficient d'une réduction forfaitaire de 3,10 EUR/jour et par personne, en long séjour.

Lessive linge privé	1,50 EUR/jour
Télédistribution	15 EUR/trimestre

Le Directeur général,

Ph. JEHOLET

Pour le C.P.A.S.:



La Présidente,

I. LEVAUX